

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1778/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement

n° 71-1778/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

29 décembre 1971

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1972

Date du numéro

1 octobre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 16-71 du 24 décembre 1971 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour l'exercice 1972 et arrêtant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après : Fonctionnement : Trois. cent dix-sept millions-vingt-cinq-mille francs de Djibouti (317.025.000 FD) ; Opérations en capital : Quarante-neuf millions six cent cinquante mille francs de Djibouti (49.650.000 F.D).